

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Assainissement collectif

2024



Syndicat Mixte Bellovic



ADM
conseil

PREAMBULE



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) est issue de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Modifiées par le Décret du 6 mai 1995 et du 2 mai 2007, les dispositions relatives contenu et modalités de présentation du rapport sont traduites dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT, ainsi que les annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT, qui introduisent les indicateurs de performance des services.

Ce rapport, destiné à être un outil de communication entre le service et ses usagers, doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année suivant l'exercice étudié.

- Capitaliser les données du service
- Suivre et améliorer les performances du service
- Rendre compte aux usagers

Au niveau national, l'Observatoire National des services de l'Eau et de l'Assainissement recense les données des collectivités, mises à disposition sur le site <https://www.services.eaufrance.fr/>

SOMMAIRE

04

Le service

07

Indicateurs techniques

09

Le bilan hydraulique

10

Les performances du traitement

11

Exploitation du réseau

13

Propositions d'amélioration

14

Indicateurs financiers

16

La facture type

17

La facture globale

18

L'économie du contrat

19

Les recettes du service

20

Politique patrimoniale

22

Annexes

Situation

En 2024, le Syndicat Mixte Bellovic (SM Bellovic) assure la collecte et le traitement des eaux usées sur une partie de son périmètre.

5 communes sur les 14 communes adhérentes au Syndicat à savoir dispose d'un réseau de collecte des eaux usées :

- Altillac ;
- Commune nouvelle de Beaulieu-sur-Dordogne ;
- Bilhac ;
- Puy d'Arnac ;
- Végenes.

9 communes adhèrent au Syndicat Mixte BELLOVIC pour la compétence assainissement collectif sans disposer de réseau de collecte des effluents.



	Commune	Nombre d'habitants (INSEE 2021)
Communes ayant un système d'assainissement collectif	Altillac	826
	Beaulieu-sur-Dordogne	1300
	Bilhac	249
	Puy-d'Arnac	292
	Vegenes	176
	Total	2843
Communes souhaitant se munir d'un système d'assainissement	Astailac	210
	Chenailler-Mascheix	212
	La Chapelle-aux-Saints	266
	Liourdres	261
	Neuville	204
	Nonards	464
	Queyssac-les-Vignes	229
	Sioniac	227
	Tudeils	258
	Total	2331
	Total général	5174

Ouvrages

Traitement :

- 4 stations à lits plantés de roseaux (STEP de Bilhac, de Puy d'Arnac, de Brivezac et de Beaulieu Battut & Périguet)
- 1 station à boues activées à aération prolongée (STEP de Beaulieu les Estresses),
- 1 station à fosse-infiltration (STEP de Vegennes).



Collecte :

- 12 postes de relèvement

Réseau :

- 27 426 ml de canalisations constituant le réseau des eaux usées, hors branchement.



Détails en annexe

Mode de gestion

Le service d'assainissement collectif est exploité en délégation de service public pour 5 des 14 communes adhérentes au Syndicat pour la compétence assainissement collectif à savoir : Altillac, Commune nouvelle de Beaulieu-sur-Dordogne, Bilhac, Puy d'Arnac, Végennes.

Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} mai 2009, pour une durée de 15 ans et 8 mois (échéance au 31 décembre 2024).

Le contrat a fait l'objet de 3 avenants : en 2010, 2014 et 2023 (prolongation du contrat d'un an).

Le contrat



Exploitation courante du service

Gestion des abonnés

Entretien et maintenance :

- Génie civil et bâtiments
- Équipements électromécaniques
- Télégestion, télésurveillance, informatique, électronique
- Canalisations et ouvrages accessoires
- Branchements et compteurs
- Espaces verts

Renouvellement :

- Télégestion et logiciels
- Équipements électromécaniques, électriques, hydrauliques
- Espaces verts
- Branchements (partie publique)

INDICATEURS TECHNIQUES

TAUX DE DESSERTE

100%

Tous les usagers raccordables sont raccordés.

NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

2 029

Tous les usagers raccordables sont raccordés.

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

85 / 120

Une bonne connaissance du réseau.

NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT

0

CONFORMITE DES EQUIPEMENTS

100 %

Le nombre de bilans réalisé est conforme.

CONFORMITE DE LA COLLECTE

Indicateur obtenu auprès de la DDT

CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

100 %

La totalité des boues est évacuée selon des filières conformes à la réglementation.

CONFORMITE DE LA PERFORMANCE

Indicateur obtenu auprès de la DDT

INDICATEURS TECHNIQUES

NOMBRE DE POINTS NOIRS

18,2 u / 100 km

TAUX MOYEN DE
RENOUVELLEMENT DU
RESEAU

0,14 %

CONNAISSANCE DES
REJETS

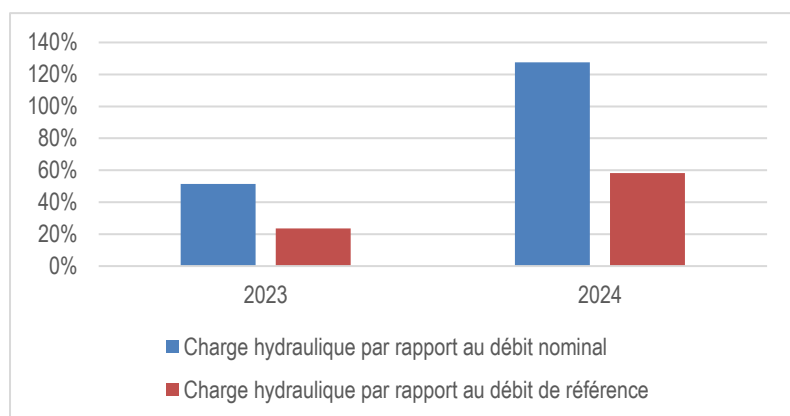
0/120

CONFORMITE DES
PERFORMANCES - LOCAL

100 %

Respect de l'arrêté préfectoral

LE BILAN HYDRAULIQUE



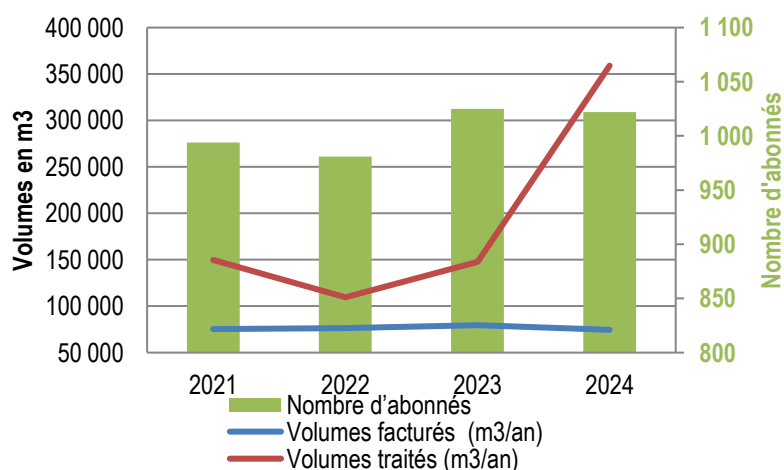
LES CHARGES ENTRANTES

La station d'épuration des Estresses a reçu les charges moyennes suivantes en 2024 :

- Charge hydraulique : 967 m³/j
- Charge organique : 31.5 kg DBO₅/j

L'ASSIETTE DE FACTURATION

S'élevant à 1 022 en 2024, le nombre d'abonnés est stable par rapport à l'année précédente (1 025). Les volumes facturés ont baissé de 6.3%, avec une assiette de 74 550 m³ en 2024.



LES PERFORMANCES DU TRAITEMENT

CHARGES ENTRANTES

Suite à des infiltrations importantes d'eaux claires parasites sur le réseau, en provenance de la Dordogne, l'année 2024 a connu une augmentation des volumes entrant à la station.

Par conséquent, on note une diminution de la charge organique en raison de la dilution des effluents.

RENDEMENTS

Autorisation de rejet			
Paramètres	Concentration max	OU	Rendement min
DBO5	25 mg/l		70%
DCO	125 mg/l		75%
MES	35 mg/l		95%

Le nombre de bilan réalisé à la station des Estresses est conforme au nombre minimal de bilan attendu (12).

Un bilan dépasse la concentration maximale et le rendement minimal en MES (le 2 mai). Cependant, l'arrêté de 2015 autorise 2 bilans avec des dépassements, pour les stations effectuant 12 bilans annuels.

Ainsi, la STEP est qualifiée de conforme en termes de performance.

BOUES ET SOUS-PRODUITS

30.5 TMS de boues ont été évacuées en 2024, dont 16.7 TMS en provenance de la STEP des Estresses. Les boues sont envoyées sur la plateforme de compostage AGRICOMPOST ALLASSAC.

Les sous-produits sont les matières de curages des réseaux, les refus de dégrillage, les sables et les graisses produites sur les stations. Les refus ont été comptabilisés à 12.1 en 2024.

Plus de détails sur la gestion des boues en annexe.

EXPLOITATION DU RÉSEAU



○ CONTROLE DES BRANCHEMENTS

30 contrôles de conformité ont été réalisés au cours de 2024, sur les 1 022 branchements existants.



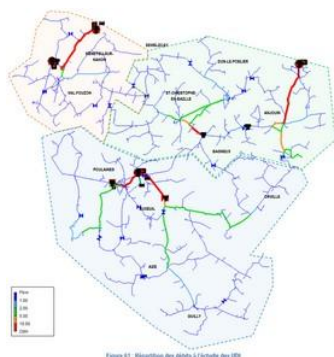
○ CURAGE ET INSPECTION

4 332 ml ont été curés à titre préventif, soit 16 % du linéaire de réseau gravitaire.

507 ml de réseau ont été inspectés par caméra, soit 2 % du linéaire de réseau total.

Pour rappel, le contrat prévoit le curage annuel de 10% du réseau gravitaire ainsi que l'inspection caméra annuelle de 3% du linéaire.

Détails en annexe



○ LA GESTION PATRIMONIALE

L'amélioration des performances résulte d'un travail conjoint entre le délégataire dans le cadre de l'exploitation du réseau et la commune, en charge du renouvellement du réseau.

Les outils de gestion existants (SIG, analyse du réseau, outils de gestion, ...) sont traduits par la note de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de 85/120.

Détails en annexe



○ LE CONTRAT DE DSP

Les réparations incombent au délégataire, qu'il s'agisse de casses ou de fuites détectées suite à inspection.

EXPLOITATION DU RÉSEAU



⦿ AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT

Aucune autorisation de déversement sur le réseau.



⦿ DESOBSTRUCTIONS

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau et les branchements pour rétablir le bon écoulement des eaux usées :

- 6 désobstructions sur canalisations.



⦿ POINTS NOIRS

On qualifie de point noir un point du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage.

5 points noirs sont mentionnés dans le RAD.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- PR Piscine : clapet au trop-plein
- Etanchéité du réseau à reprendre au niveau du canal du Bourrier
- PR Pont : modification du trop-plein, débitmètre et canalisation de refoulement
- PR Avenue Lobbe : renouvellement tampon
- PR principaux : débitmètres sur trop-plein et refoulement
- PR de Bra, VVF et du Stade : point d'eau à installer
- PR Robinson : reprise étanchéité
- PR Altilac lotissement Robinson : télésurveillance
- STEP des Estresses : installation d'une aspersion sur le clarificateur. Mise en place de graisseurs au pont racleur. Création d'un exutoire pour récupérer les déchets de benne à boue
- STEP de Billac : mise en place d'un piézomètre sur la zone d'épandage
- STEP de Brivezac : renouvellement des lits de sable secondaires

INDICATEURS FINANCIERS

ABANDONS DE CRÉANCES

0 €

Une demande a été reçue par le service.

RECETTES DU DELEGATAIRE

NR

En attente des données du CARE.

TRAVAUX ENGAGES

104 759 €

Au cours de l'exercice 2024, pour le secteur Beaulieu, dont 57 413 € de travaux de renouvellement.

FONDS DE SOLIDARITE

Aucun

Pas de mécanisme mis en œuvre au cours de l'année.

PRIX TTC DU SERVICE (secteur Beaulieu)

4,55 € TTC/m³

Une baisse de 4.8 % par rapport à l'année 2023

RECETTES DE LA COLLECTIVITE

179 616 €

Secteur Beaulieu, hors recettes exceptionnelles

ENCOURS DE LA DETTE

289 388 €

Secteur Beaulieu. Annuités : 85 891 €

ACTIONS DE COOPERATION

Aucune

En application de l'article L1115-1 du CGCT.

FOCUS : LES NOUVELLES REDEVANCES

■ CONTEXTE

Dans le cadre de la préparation du 12^e programme d'intervention des agences de l'eau (2025-2030), une réforme des redevances a été engagée afin de mieux adapter les leviers financiers aux enjeux environnementaux actuels et aux objectifs de transition écologique. Cette réforme s'inscrit dans la loi de finances et les arbitrages nationaux encadrant les plafonds de dépenses des agences.

■ CONSEQUENCES

- Suppression de la redevance "modernisation des réseaux"
- Instauration de la redevance "Performance des systèmes d'assainissement collectif"

■ OBJECTIFS

- Simplifier et clarifier le système de redevances
- Renforcer le principe "pollueur-payeur" et mieux intégrer le principe "préleveur-payeur"
- Favoriser les économies d'eau et la protection des ressources en eau ;
- Orienter les financements vers des actions prioritaires : adaptation au changement climatique, protection de la ressource, réduction des pollutions diffuses et restauration des milieux.

■ MODALITÉS

- Redevance calculée d'après les indicateurs de performance
- Les coefficients modulateurs sont issus de SISPEA
- Plus les indicateurs seront performants, plus la redevance sera modérée

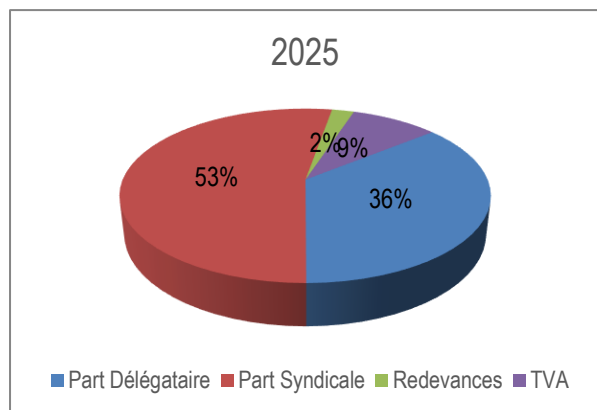


MISE EN OEUVRE

En vigueur à compter de 2025, les nouvelles redevances seront calculées en intégrant les coefficients modulateurs à compter de 2026.

service, la rédaction du RPQS et la saisie des indicateurs sur SISPEA deviennent capitaux.

LA FACTURE TYPE



○ DÉCOMPOSITION

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas du syndicat, la part fixe représente 21.8 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

○ LA FACTURE TYPE – Secteur Beaulieu

		Qté	01/01/2023		01/01/2024		01/01/2025		Evolution
Facture type d'assainissement collectif			Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	2024-2025
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)		74,010	196,94	76,270	202,95	77,990	195,23	-3,8%
	Part variable (€ HT)	120	1,02		1,0557		0,9770		
Part Syndicale	Part fixe (€ HT)		27,32	288,20	27,32	288,20	27,32	288,20	0,0%
	Part variable (€ HT)	120	2,174		2,174		2,174		

Redevances	Performance du système d'assainissement collectif						0,105	12,60	
	Modernisation des réseaux de collecte	120	0,25	30,00	0,25	30,00			

Total HT		515,14 €	521,15 €	496,03 €	-4,8%
TVA		51,51 €	52,12 €	49,60 €	
Total TTC		566,65 €	573,27 €	545,63 €	
Prix au m ³		4,72 €	4,777 €	4,55 €	

○ LES CONTRIBUTIONS

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

LA FACTURE GLOBALE

Montants	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Part syndicale						
Part fixe (€/an)	27,05	27,32	27,32	27,32	27,32	
Part variable (€/m³)	2,154	2,174	2,174	2,174	2,174	
Total part syndicale	285,53	288,2	288,2	288,2	288,2	0,00%
Part délégataire						
Part fixe (€/an)	66,71	68,998	74,01	76,27	77,99	2,26%
Part variable (€/m³)	0,9234	0,9552	1,0244	1,0557	0,977	-7,45%
Total part délégataire	177,52	183,62	196,94	202,95	195,23	-3,81%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation du réseau de collecte (	0,25	0,25	0,25	0,25		
Performance du système d'assainissement (€/m³)					0,105	
Total Agence de l'Eau	30,00	30,00	30,00	30,00	12,60	-58,00%
Total HT	493,05	501,82	515,14	521,15	496,03	-4,82%
TVA	49,30	50,18	51,51	52,12	49,60	
Total TTC	542,35	552,00	566,65	573,27	545,63	
Soit le m³	4,52	4,60	4,72	4,78	4,55	
Montants	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Part syndicale						
Part fixe (€/an)	44,67	44,67	44,67	45,12	45,57	1,00%
Part variable (€/m³)	1,3838	1,3838	1,3838	1,3976	1,4116	1,00%
Total part syndicale	210,726	210,726	210,726	212,83	214,962	1,00%
Part délégataire						
Part fixe (€/an)	84,09	87,81	95,5	103,06	97,84	-5,07%
Part variable (€/m³)	0,7946	0,8397	0,9024	0,9738	0,9245	-5,06%
Total part délégataire	179,442	187,37	203,79	219,92	208,78	-5,07%
Redevances Agence de l'Eau						
Lutte contre la pollution (€/m³)	0,33	0,33	0,33	0,33		
Redevance prélèvement (€/m3)	0,069	0,069	0,069	0,08	0,08	0,00%
Consommation eau potable (€/m³)					0,32	
Performance eau potable (€/m³)					0,07	
Total Agence de l'Eau	47,88	47,88	47,88	49,2	56,4	14,63%
Total HT	438,05	445,98	462,40	481,95	480,14	-0,38%
TVA	24,09	24,53	25,43	26,51	26,41	
Total TTC	462,14	470,50	487,83	508,46	506,55	
Soit le m³	3,85	3,92	4,07	4,24	4,22	
Total global HT	931,10	947,80	977,53	1003,10	976,17	2,62%
TVA	73,40	74,71	76,95	78,63	76,01	2,18%
Total global TTC	1004,49	1022,51	1054,48	1081,73	1052,18	2,58%
Soit le m3	8,37	8,52	8,79	9,01	8,77	2,58%

■ L'ÉCONOMIE DU CONTRAT

En attente de la transmission du CARE.

LES RECETTES DU SERVICE

○ Recettes de la collectivité

- Montants perçus pour l'exercice 2024, secteur Beaulieu : 179 616 €
- Montants des recettes totales du service pour l'exercice : 483 073 €

○ Recettes du délégataire

- En attente de la transmission du CARE

POLITIQUE PATRIMONIALE

⊙ TRAVAUX ENGAGES

	2023	2024
Travaux	120 898 €	104 759 €
Subventions		61 921 €

⊙ ENDETTEMENT

	2023	2024
Encours	348 312 €	289 388 €
Annuité :		
Capital	81 004 €	77 628 €
Intérêts	10 716 €	8 262 €

⊙ AMORTISSEMENTS

- Dotation pour l'exercice 2024 : 116 803 €
- Etat de l'actif au 31 décembre 2024 : 5 272 793 €

⊙ PROJETS A L'ETUDE

Projet	Montant prévisionnel
Aubazine : nouvelle station et renouvellement réseau du Bourg	1 182 083 €

CONTACT



02 38 52 94 48
contact@admconseil.fr

23

Les ouvrages

26

Les volumes

27

Les boues

28

La surveillance du réseau

29

Les conformités réglementaires

30

Synthèse des visites des stations

31

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

33

Taux moyen de renouvellement

34

Indicateurs financiers

35

Détail des tarifs 2025

36 Analyse des comptes de la délégation

LES OUVRAGES

USINES DE DEPOLLUTION

Le syndicat dispose de six usines de dépollution :

- 4 stations à lits plantés de roseaux (STEP de Bilhac, de Puy d'Arnac, de Brivezac et de Beaulieu Battut & Périguet)
- 1 station à boues activées à aération prolongée (STEP de Beaulieu les Estresses),
- 1 station à fosse-infiltration (STEP de Vegennes).

STEP DE BEAULIEU SUR DORDOGNE LES ESTRESSES

CODE SANDRE	019019V005	Date de mise en œuvre	2013
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Lieu d'implantation	BEAULIEU SUR DORDOGNE		
Capacité Nominale	Organique kg/jour	Hydraulique en m ³ /jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	263	758	4733
Débit de référence	1662 m ³ /j (en 2023)		
FILE EAU	Boue activée aération prolongée		
FILE BOUE	Centrifugeuse, compostage		
Milieu récepteur	La Dordogne		

STEP DE BILHAC

CODE SANDRE	0519026V001	Date de mise en œuvre	2007
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m ³ /jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	4,2	10,5	70
Débit de référence	11 m ³ /j		
FILE EAU	Filtre à sable planté de roseaux		
FILE BOUE			
Milieu récepteur	Le Palsou		

STEP DE BRIVEZAC

CODE SANDRE	0519032V002	Date de mise en œuvre	2009
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m ³ /jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	12	30	200

Débit de référence	26 m³/j	
FILE EAU		Filtre à sable planté de roseaux
FILE BOUE		
Milieu récepteur		La dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère

STEP DE VEGENNES

CODE SANDRE	0519280V001	Date de mise en œuvre	2007
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3,6	9	60
Débit de référence	9 m³/j		
FILE EAU		Filtre à sable	
FILE BOUE			
Milieu récepteur		Ruisseau de l'Escadrouillère	

STEP DE PUY D'ARNAC

CODE SANDRE	0519169V001	Date de mise en œuvre	2012
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	3	7,5	50
Débit de référence	15 m³/j		
FILE EAU		Filtre à sable planté de roseaux	
FILE BOUE			
Milieu récepteur		Le Mémoire	

STEP DE BEAULIEU BATTUT ET PEYRIGUET

CODE SANDRE	0519019V004	Date de mise en œuvre	2007
Maitrise d'ouvrage	BELLOVIC ASST	Exploitant	SAUR
Capacité Nominale	Organique kg DBO5/jour	Hydraulique en m³/jour	Equivalent /Habitant
Temps sec /pluie	10,8	27	180
Débit de référence	27 m³/j		
FILE EAU		Filtre à sable planté de roseaux	
FILE BOUE			
Milieu récepteur		La dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère	

LES POSTES DE RELEVEMENT

Le syndicat dispose de 12 postes de relèvement :

Dénomination du Poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m³/h)
PR d'Altillac Le Stade	Altillac	2014	25
PR d'Altillac Lotissement Robinson	Altillac	2 023	-
PR d'Altillac Bra	Altillac	2002	18
PR d'Altillac VVF	Altillac	1 970	18
PR 2 d'Altillac vers les Escures Robinson	Altillac	2 014	27
PR de Beaulieu Avenue Lobbe	Beaulieu-sur- Dordogne	2009	8
PR de Beaulieu la Chapelle	Beaulieu-sur- Dordogne	2 000	50
PR de Beaulieu le Pont	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	70
PR de Beaulieu Piscine bourg	Beaulieu-sur- Dordogne	2 000	18
PR de Beaulieu rue de la Chapelle le Plongeur	Beaulieu-sur- Dordogne	2007	-
PR de Beaulieu Stade	Beaulieu-sur- Dordogne	1 997	18
PR de Brizevac le Peyriget	Brizevac	2007	-

LE LINEAIRE DE RESEAU

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseau total (ml)	27 271	27 290	27 290	27 423	27 426
<i>Gravitaire eaux usées</i>	21 640	22 025	21 659	21 792	21 795
<i>Gravitaire unitaire</i>	366	366	366	366	366
Refoulement (ml)	5 264	5 265	5 265	5 264	5 265

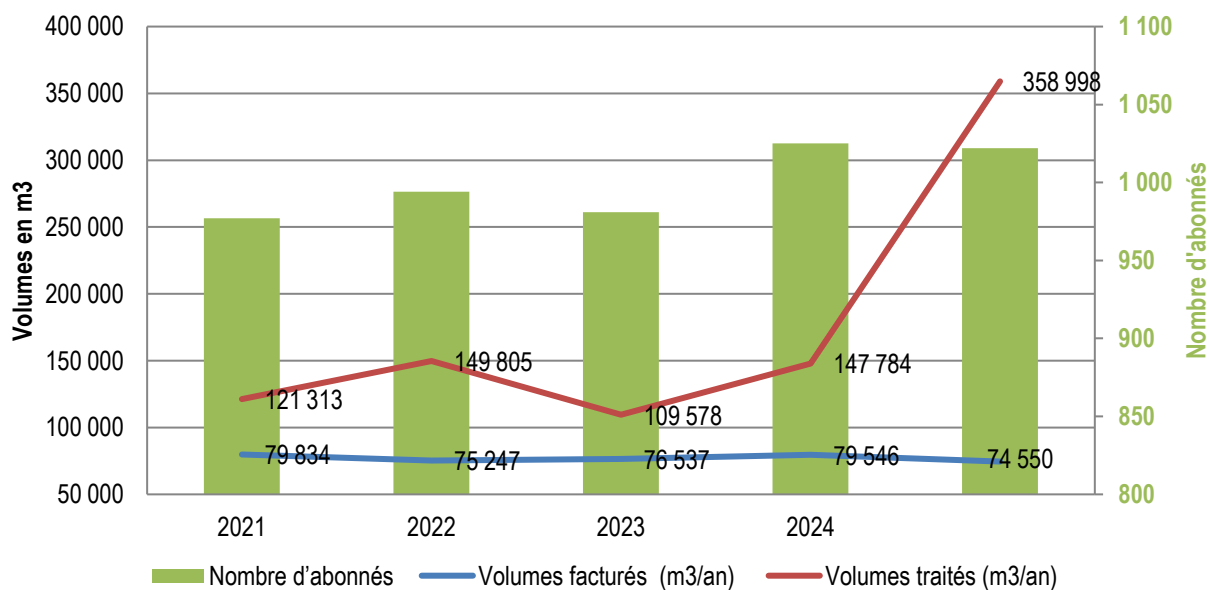
LES VOLUMES

○ Nombre d'abonnés et volumes transitant

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Nombre d'abonnés	977	994	981	1025	1022	-0,3%
Volumes facturés (m³/an)	79 834	75 247	76 537	79 546	74 550	-6,3%
m³ / abonné /an	81,71	75,70	78,02	77,61	72,95	-6,0%
Volumes traités (m³/an)	121 313	149 805	109 578	147 784	358 998	142,9%

Le nombre d'abonnés diminue de 0.3% en 2024, tandis que les volumes facturés baissent de 6.3%.

On note la très grande sensibilité du réseau aux entrées d'eaux claires parasites, puisque la station des Estresses a traité plus de 4 fois le volume facturé.



LES BOUES ET SOUS-PRODUITS

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Quantité de boues produites (tMS/an)	16,13	20,13	13,26	23,99	17,26	-28,1%
Quantité de boues évacuées (tMS/an)	15,37	20,57	10,58	26,56	16,65	-37,3%
Quantité de sous-produits : Graisse (kg)	6 260	17 420	5 000	8 000	7 500	-6,3%
Quantité de sous-produits : Refus de dégrillage (kg)	1 190	1 410	3 100	600	600	0,0%
Quantité de sous-produits : Sable(kg)	7	5 460	20 000	0	4 000	

Les boues sont évacuées vers la plateforme de compostage AGRICOMPOST ALLASSAC.

Les refus de dégrillage sont évacués en tant qu'ordures ménagères.

LA SURVEILLANCE DU RESEAU

○ CURAGE PREVENTIF

Linéaire de réseaux en curage préventif (en ml)	2020	2021	2022	2023	2024
Beaulieu-sur Dordogne	1 082	230	1 569	1 500	2 425
Altiliac			500		1 000
Brivezac		693	941		30
Puy d'Arnac			412		300
Végennes				250	237
Bihlac					540
Total	1 082	923	3 422	1 750	4 532
Linéaire de réseau gravitaire	21 640	22 025	21 659	21 792	21 795
% du réseau gravitaire	5%	4%	16%	8%	21%
Engagement contractuel	2 164	2 203	2 166	2 179	2 180

○ INSPECTIONS TELEVISEES

Inspection par passage caméra (en ml)	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire total inspecté	290	10	25	530	507
En % du linéaire	1,34%	0,05%	0,12%	2,43%	2,33%
Engagement contractuel	649	661	650	654	654

LES CONFORMITES REGLEMENTAIRES

Plusieurs indicateurs décrivent la conformité du système d'assainissement :

P203.3

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

SYNTHESE DES VISITES DES STATIONS

Le tableau ci-dessous synthétise les remarques du SATESE lors de la visite des 5 autres stations de traitement, en 2024 :

Station	Débit référence	Synthèse
Végennes	9 m ³ /j	Bonne exploitation Fonctionnement général satisfaisant Prévoir la mise en place d'un compteur en entrée de station pour quantifier les volumes 20 kg de refus de dégrillage évacués vers les Estresses
Puy d'Arnac	15 m ³ /j	Fonctionnement général satisfaisant mais temps de transit dans les filtres du 1 ^{er} étage faible 100 kg de refus de dégrillage évacués vers les Estresses
Brivezac	26 m ³ /j	Fonctionnement général satisfaisant Carnet d'exploitation correctement renseigné Rejet de très bonne qualité 100 kg de refus de dégrillage évacués vers les Estresses
Bilhac	11 m ³ /j	Clôture à réhabiliter Le système de chasse intermédiaire doit être remis en service → effectué en septembre 2024, ainsi qu'un compteur de bâchée 20 kg de refus de dégrillage évacués vers les Estresses
Beaulieu Battut et Peyriguet	27 m ³ /j	Fonctionnement général moyen Carnet d'exploitation correctement renseigné Les systèmes de chasse ne fonctionnent pas, leur remplacement est à prévoir, ainsi qu'un compteur de bâchée → effectué en septembre 2024 150 kg de refus de dégrillage comptabilisés au niveau de la STEP des Estresses

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

Paramètre	Barème	Note
A - Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B - Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, et la précision de l'information cartographique, et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	10	10
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	5
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	0
Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	
Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		0

Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0
Localisation et identification des interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10

INDICE DE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

INDICATEURS FINANCIERS

L'annexe V du CGCT décrit les indicateurs et informations devant figurer dans le RPQS.

« **Annexe VI aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3.**

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement.

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- **montants des abandons de créance** ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- descriptifs et **montants financiers des opérations de coopération décentralisée** conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales. »

L'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Ils prennent en considération dans ce cadre le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015.

A cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, le cas échéant, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1, L. 2131-2, L. 3131-1, L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables. »

DETAIL DES TARIFS 2025

Tarifs 2025	Syndicat	
	Abonnement	Consommation
Commune	€	€/m³
Albignac	72,01	1,523
Aubazine	22,01	0,673
Secteur Beaulieu*	27,32	2,174
Branceilles	97,01	1,023
Curemonte	97,21	1,213
Lanteuil	22,21	0,043
Meyssac	22,06	0,623
Noailhac	42,02	0,123
Palazinges	22,01	1,823
Saillac	42,01	0,423
Moyenne	46,59	0,964

*Périmètre du contrat en 2024 : Altiliac, Beaulieu-sur-Dordogne, Bilhac, Puy d'Arnac, Végennes

ANALYSE DES COMPTES DE LA DELEGATION

En attente de la transmission du CARE